Mairie de

DANNEMARIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 10/2000

PORTANT REGLEMENTATION DU REGIME DE PRIORITE
MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES
Intersection CD103 et chemin d'accès au C.A.T.

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

- VU le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles 2542-2 et suivants;

- VU le Code de la Route et notamment les articles R 1, R 44, R 225 et R 225.1;

- VU l'Infrastructure Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 6ème Partie – Signaux Lumineux de Circulation – Approuvée par Arrêté Interministériel du 7 juin 1977) ;

- CONSIDERANT qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation à l'intersection de la rue de Delle (CD 103) et du chemin d'accès au nouveau C.A.T., en agglomération ;

ARRETE

Article 1er : Afin de prévenir les accidents à l'intersection de la rue de Delle (CD 103) et du chemin d'accès au nouveau C.A.T. dans l'agglomération de Dannemarie, la circulation est réglementée par feux tricolores. En cas de non fonctionnement des feux ou de leur mise au clignotant jaune sur toutes les branches de l'intersection, les usagers du chemin d'accès au C.A.T. devront céder le passage aux véhicules circulant sur le CD 103 (rue de Delle).

Cette priorité sera matérialisée par la mise en place sur les supports de feux de panneaux AB3 sur la branche non prioritaire et AB6 sur les branches prioritaires.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sera mise en place à la charge de l'installateur EL-SI.

Article 3 : Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Altkirch,
- Monsieur l'Adjudant , commandant la brigade de gendarmerie de Dannemarie,
- Monsieur l'Ingénieur subdivisionnaire de la DDE d'Altkirch

Dannemarie, le 02 mai 2000

Le Maire :

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)